



Syndicat
Pénitentiaire des
Surveillants

100% Surveillants

Centre de Détention de
CHATEAUDUN



NON AU SURVEILLANT(e)

Parcours d'Exécution des Peines !!

Décidément, dans cette administration, on ne tirera jamais de leçons des erreurs passées. Le 17 février 2022, la note de service 35/2022, concernant un appel d'offre pour le poste surveillant Parcours d'Exécution des Peines, a été envoyée à tous les surveillant(e)s.

Sur cette note, les horaires de travail ne sont pas stipulés, attendu que c'est un poste fixe du lundi au vendredi tout comme l'ancienne collègue qui occupait cette place.

Après plusieurs CTS mouvementés vis à vis de ce poste créé par l'institution, le SPS pensait être sorti de ce conflit concernant cette fonction.

Le SPS rappelle que ce poste ne figure ni sur la charte des temps, ni sur la charte locale de gestion signées le 09/06/2020.

L'absence de personnel exerçant ce travail n'a pourtant eu aucune incidence sur la tenue de différentes commissions (CAP, CPU). Alors pourquoi le combler de manière si soudaine ?????

Il est évident que si nos décideurs avaient pris en compte les nouvelles missions qu'ils nous ont imposées en augmentant l'organigramme de référence de l'établissement en conséquence avec bien évidemment l'effectif réel conforme à ce nouvel organigramme, nous ne serions pas en train de gâcher notre précieux temps à écrire ce tract.

Pour le SPS, il est clair que ce poste ne doit pas être réattribué avant d'avoir les personnels en conséquences.

Le SPS s'interroge sur la légitimité de diminuer à nouveau les équipes de détention déjà fortement amputé par le non-abondement de personnels suite à l'ouverture des UDV et des ELSP.

Nous avons, tous ensemble, converser avec le DAP sur les difficultés de mise en place des nouvelles missions au regard de l'Organigramme de Référence qui reste désespérément gelé (tout comme le point d'indice depuis 2008) et malgré cela, de nouveaux collègues vont prochainement intégrer l'équipe ELSP.

Monsieur le Directeur, vos bâtiments sont vides !!!

Nos collègues ne sont que 3 ou 4 sur les gros bâtiments depuis des semaines alors que la note de service 72/2021 stipule que le bâtiment A doit être couvert au maximum à savoir 7 agents.

Le SPS demande donc de ne pas imposer aux agents qui sont déjà rappelés plus que de raison, une nouvelle ponction, de surcroît pour un poste qui n'est plus attribué depuis des mois sans conséquences.

Le bureau local, le 03 mars 2022.